



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES (CCFICS)

Vingt-sixième session

Hobart, Tasmanie, Australie

1<sup>er</sup> - 5 mai 2023

### INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERESSANT LE CCFICS

(Informations de l'ONUDI, de l'OMD, de l'OMC et du STDF)

#### A. ACTIVITÉS DE L'ONUDI INTÉRESSANT LE CCFICS

1. L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (l'ONUDI) offre un ensemble de services visant à améliorer les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments mis en place par les exploitants du secteur alimentaire au sein de ses États Membres. L'ONUDI a activement participé à la mise en œuvre des directives du Codex du début de leur rédaction jusqu'à leur adoption, en particulier pour les *Principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation de programmes volontaires d'assurance par des tiers* (CXG 93-2021), et les échanges dématérialisés de certificats officiels repris dans les *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CXG-38 2001, révisées en 2021). Le présent document est un rapport sur les travaux et outils de l'ONUDI relatifs au Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS).

#### Travaux de l'ONUDI relatifs aux programmes volontaires d'assurance par des tiers (APTv)

2. Dans le cadre du projet financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) intitulé *Pilotage de l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers (APTv) en Afrique de l'Ouest*, l'ONUDI a organisé une série de webinaires visant à améliorer la compréhension et la sensibilisation aux différentes approches et options réglementaires pour l'utilisation des données générées par les programmes d'APTv. Les autorités compétentes du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada ont partagé leurs expériences et les enseignements tirés d'un point de vue réglementaire sur la manière d'évaluer et d'utiliser les données générées par les APTv en vue d'une prise de décision réglementaire plus éclairée et d'une hiérarchisation des priorités en matière de ressources réglementaires.

3. L'ONUDI a créé une plateforme de partenariat d'APTv pour mobiliser des compétences et des ressources dans le cadre des projets d'APTv pour l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique centrale. Les membres y ont adhéré de leur plein gré et se sont engagés à partager des ressources financières et/ou en nature afin de contribuer aux résultats du projet. La plate-forme compte actuellement 18 membres, dont des acteurs mondiaux tels que l'OMS ou la LRQA et des entreprises privées telles que FSSC 22000, International Featured Standard (IFS) et GlobalG.A.P..

4. Des formations nationales menées en Afrique de l'Ouest par un certain nombre de propriétaires d'APTv, à savoir FSSC 22000, IFS et British Retail Consortium (BRC), ont permis de sensibiliser environ 80 participants issus d'entreprises de production ou de transformation alimentaire, de cabinets de conseil, d'inspecteurs et d'autorités compétentes du Mali et du Sénégal aux systèmes de d'APTv existants.

5. Dans le cadre des programmes régionaux qu'elle organise dans la région arabe et financés par la Suède, et en coopération avec l'Organisation arabe pour le développement industriel, la normalisation et l'exploitation minière (AIDSMO), l'ONUDI a organisé un forum régional arabe pour mieux faire connaître le document CXG 93-2021 et le potentiel d'une approche régionale visant à réduire les efforts requis des organismes de réglementation. Ce Forum s'est tenu à Amman, en Jordanie, du 30 août au 1er septembre 2022. Il a rassemblé des représentants des autorités compétentes, des entreprises de production alimentaire et des organismes d'accréditation de 13 pays arabes en vue de promouvoir la consultation et les échanges de vues sur la mise en œuvre éventuelle d'une approche régionale de l'APTv.

6. L'ONUDI est en train de parachever et de mettre à l'essai un outil de formation des autorités compétentes sur le processus d'évaluation des APTv. L'intérêt de cet outil est de renforcer les capacités des autorités compétentes qui suivent les directives du CCFICS sur le processus d'évaluation des programmes d'APTv. Grâce à cette évaluation, les autorités compétentes seront en mesure de décider si les informations/données générées par l'APTv en question peuvent être utilisées pour affiner le profil de risque des secteurs ou même des exploitants individuels du secteur alimentaire (ESA). Une session de formation pilote à l'utilisation de l'outil a eu lieu du 27 février au 2 mars 2023 au Caire, en Égypte.

#### **Audit et vérification à distance**

7. Depuis sa création, l'ONUDI assiste la mise en place et l'amélioration de services d'évaluation de la conformité dans le monde entier. La pandémie de COVID a accéléré la mise en œuvre de techniques d'évaluation de la conformité à distance. Elle a engendré promu une grande variété de technologies qui contribuent à rendre les activités d'évaluation de la conformité plus dynamiques. L'ONUDI a joué un rôle important dans le développement de la numérisation et de la digitalisation de qualité des infrastructures et des services d'évaluation de la conformité, y compris des inspections. En 2022, l'ONUDI a publié un document sur les incidences de l'évaluation de la conformité à distance pour les pays en développement. La publication **Évaluation de la conformité à distance dans un monde numérisé** (*Remote Conformity Assessment in a Digital World Publication*) donne un aperçu global de l'évolution des techniques d'évaluation et d'audit à distance au cours des dernières années ainsi que de leur application dans divers contextes d'évaluation de la conformité. Elle souligne également les bienfaits de ces techniques, tout comme les enjeux et les implications qu'elles présentent pour l'avenir.

8. L'ONUDI a reçu un don pour l'élaboration de projet de la part (PPG) du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) afin d'évaluer l'utilisation des services d'audit et d'inspection à distance à l'échelle mondiale. Ainsi, une enquête a été diffusée parmi les points focaux du Codex et les membres du Comité SPS afin de mieux comprendre les pratiques après la pandémie de COVID-19. Les premières conclusions ont été présentées lors de la session thématique du Comité SPS sur l'utilisation de l'audit et de la vérification à distance (virtuels) dans les cadres réglementaires, le 21 juin 2022. Le gouvernement australien a également accordé des fonds à l'ONUDI pour mieux comprendre les pratiques actuelles, les avantages et les contraintes liés à l'application des audits à distance dans trois pays d'Asie du Sud-Est. Une réunion avec un groupe d'organes de réglementation susceptibles d'être intéressés s'est tenue en marge du Forum de Vienne sur la sécurité sanitaire des aliments.

#### **Échange dématérialisé de certificats officiels**

9. En collaboration avec le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), l'ONUDI a organisé le 15 octobre 2021 une séance informelle de questions et réponses relative à ce projet de directives sur l'échange dématérialisé de certificats officiels à l'intention des régulateurs africains. Cette session informelle avait pour but de faire le point sur l'état d'avancement des travaux et d'apporter un éclairage supplémentaire sur la nature de la révision des *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CXG 38-2001) en vue d'une utilisation dématérialisée des certificats électroniques. Elle a été l'occasion pour les régulateurs africains de s'entretenir avec l'ancien président et le coprésident (des Pays-Bas et de l'Australie) du groupe de travail électronique, qui ont mené le travail de révision à son stade actuel (adoption à l'étape 5/8 par la Commission du Codex Alimentarius à sa 44e session (2021)). Outre la présentation des présidents, les participants ont pu entendre la perspective de l'Organisation mondiale des douanes (concernant le modèle de données de l'OMD) ainsi que celle d'un pays africain sur l'utilisation qui pourrait être faite de cette directive après son adoption.

#### **Forum de Vienne sur la sécurité sanitaire des aliments**

10. L'ONUDI a organisé le Forum 2022 sur la sécurité sanitaire des aliments du 3 au 5 octobre à Vienne en collaboration avec le Département australien de l'agriculture, de la pêche et des forêts et le STDF. Pendant 3 jours, les quatre cents participants présents et distants ont pu écouter des interventions et discuter des innovations qu'offre le numérique dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. La conférence a entre autres abordé l'utilisation de l'approche de l'assurance volontaire par des tiers (APTv) dans le but d'améliorer les réalisations en matière de sécurité sanitaire des aliments; le partage des données pour améliorer la prise de décision en matière de sécurité sanitaire des aliments; l'échange électronique de certificats sanitaires et ses conséquences sur la certification; les coûts et avantages de l'audit et de la vérification à distance dans les cadres réglementaires; l'utilisation des données et des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments pour améliorer les résultats des audits et les fonctions d'application de la réglementation; les guides et outils existants pour la mise en œuvre de pratiques à distance en matière de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments; et les pratiques d'inspection et de vérification commerciale à distance.

## B. ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD)

### Initiatives relatives aux processus dématérialisés de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), interopérabilité et facilitation d'un commerce sûr et légitime

1. Compte-tenu de l'accélération constante dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), la communauté douanière estime que l'utilisation des TIC pourrait présenter une opportunité sans précédent pour le renforcement de l'efficacité du travail des douanes. Le traitement dématérialisé, les documents dématérialisés et les inspections non-intrusives basées sur le risque sont des exemples d'initiatives prises par l'OMD dans le contexte de la numérisation. L'utilisation harmonisée de données électroniques avancées pourrait aider les douanes à mieux faciliter le commerce sûr et légitime, entre autres en permettant la mise en place d'une gestion des risques reposant sur les données et de contrôles de douane moins intrusifs.

2. La communauté douanière considère que les mouvements transfrontaliers sont des procédures d'une nature complexe qui impliquent de nombreux acteurs, et notamment des agences gouvernementales. L'approche à laquelle aspire l'OMD est celle d'une coordination et collaboration transsectorielles de toutes les parties prenantes à la frontière, car des approches isolées et non coordonnées ne permettraient pas de faire progresser la facilitation des procédures transfrontalières.

3. L'OMD applique un concept de la douane numérique au service d'un cadre conceptuel visant à aider ses membres à comprendre et à mettre en œuvre les outils, instruments et directives liés aux TIC et élaborés par l'OMD. Le concept de la douane numérique de l'OMD soutient la facilitation des échanges commerciaux, la sécurité, la perception juste et efficace des recettes, la protection de la société et le développement des institutions et des ressources humaines. Forte de son expertise, l'OMD réalise d'autres travaux en particulier pour trois perspectives:

- Élaboration et renforcement de normes;
- Coopération/coordination au sein des douanes et avec leurs partenaires stratégiques;
- Renforcement des capacités et des compétences essentielles au sein des douanes.

4. A cette fin, l'OMD a créé un ensemble d'orientations, d'instruments et d'outils pour aider ses membres dans la mise en place de la numérisation et du traitement dématérialisé, de la collaboration numérique, de l'interconnectivité et de l'échange de données sans anicroche. Le modèle de données douanières de l'OMD et le recueil sur le guichet unique sont des exemples des instruments et outils qui ont été élaborés et qui sont expliqués en plus grand détail ci-dessous.

### Programme Mercator de l'OMD à l'appui de la mise en œuvre de l'AFE

5. L'OMD, en tant que seule organisation intergouvernementale traitant des questions douanières qui sont au cœur de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, fournit à ses Membres un soutien à la mise en œuvre de l'AFE par le biais de son programme Mercator lancé en juin 2014. Ce programme suit une double approche qui comprend un volet global et un volet sur mesure, ce qui permet à l'OMD de répondre à d'importants défis horizontaux ainsi qu'à des défis spécifiques à chaque pays en ce qui concerne la mise en œuvre de l'AFE. Le programme Mercator est une initiative unique qui permet une mise en œuvre cohérente en appliquant les instruments et les outils de l'OMD et qui s'appuie sur les expériences pratiques de la communauté douanière mondiale. Il a évolué pour répondre aux besoins et aux exigences des membres de l'OMD, y compris les défis les plus récents causés par la pandémie de COVID-19.

### Thème annuel de l'OMD

6. L'année dernière (2022), l'OMD et la communauté douanière se sont attachées à faire avancer un thème particulier sous le slogan « accélérer la transformation numérique de la douane en développant une culture de la donnée et un écosystème performant ». La communauté douanière s'est concentrée sur la manière d'opérer dans un environnement entièrement numérique et de créer un modèle opérationnel qui capture et exploite les données provenant de l'ensemble de l'écosystème commercial. Afin d'aider les administrations douanières dans cette entreprise, le secrétariat de l'OMD a inscrit des sujets en rapport avec les données à l'ordre du jour de plusieurs comités et groupes de travail, organisé des séminaires de sensibilisation, élaboré des modules d'apprentissage en ligne, rédigé un cadre de renforcement des capacités pour l'analyse des données, publié des publications pratiques et des articles dans le Magazine d'information de l'OMD. Par ailleurs, une communauté d'experts a été créée dans le cadre du projet BACUDA (Band of Customs Data Analysts - groupe d'analystes des données douanières), réunissant des douaniers et des spécialistes des données dont l'objectif est d'élaborer des méthodologies d'analyse des données. L'OMD continue de trouver des moyens de recueillir et de partager des données sur les administrations douanières dans le but d'améliorer son effort en matière de renforcement des capacités, et elle continue d'entreprendre des évaluations fondées sur des données et de travailler avec des experts internationaux pour répondre aux demandes d'assistance.

7. Dans le droit fil de ces activités, l'OMD a annoncé le slogan thématique suivant pour cette année (2023) « Accompagner la nouvelle génération : promouvoir le partage des connaissances et renforcer la fierté de la profession douanière ». Il s'agit de placer le capital humain, et en particulier la nouvelle génération, au cœur de la transformation de la douane, démarche prônée par l'OMD depuis plusieurs années. Afin de favoriser une culture des données, la communauté douanière continue de renforcer les capacités du personnel à correctement interpréter et analyser les données. Les administrations douanières s'efforcent d'intégrer la science des données dans les programmes d'études pour les nouvelles recrues et de participer à l'élaboration de cours à distance pour familiariser les agents des douanes à la collecte et à l'analyse des données, afin de forger une culture axée sur les données. L'OMD invite les administrations douanières à communiquer des informations sur les pratiques et les mesures qu'elles ont mises en place; elles peuvent le faire lors des réunions des organes de travail de l'OMD qui traitent de ce thème, lors des événements que nous organisons tout au long de l'année.

#### Modèle de données douanières de l'OMD

8. Le Modèle de données de l'OMD (MD) constitue depuis plus de vingt ans un socle de données pour l'interopérabilité des échanges mondiaux. Il a été développé pour fournir un langage universel aux fins de l'échange de données transfrontalières. Il s'agit d'une compilation de jeux de définitions de données clairement structurés, harmonisés, normalisés et réutilisables ainsi que de messages électroniques conçus pour répondre aux exigences opérationnelles et légales des douanes et autres organismes de réglementation transfrontalière responsables de la gestion des frontières. Le MD réduit sensiblement les coûts et améliore l'efficacité des Membres et autres parties prenantes telles que les entreprises.

9. La version actuelle du MD, la version 3, a évolué pour répondre aux besoins de ses utilisateurs au fil des ans. Les solutions pour les systèmes à guichet unique, le manifeste multimodal et le format XML ont été plusieurs des améliorations proposées pour répondre aux exigences réglementaires gouvernementales accrues et à la demande en matière de nouvelles technologies. Le paysage commercial mondial continue d'évoluer rapidement, car les progrès technologiques rendent les données plus accessibles et les gouvernements adaptent les réglementations afin de tirer parti de ces progrès. Le rôle du MD de l'OMD en tant que socle de données devient encore plus essentiel à présent que l'OMD et ses Membres se concentrent sur la formulation d'une stratégie en matière de données. En juin 2023, sa prochaine version, la version 4, maintiendra le MD en première ligne en s'appuyant sur des technologies de pointe et en apportant de nettes améliorations au modèle.

10. Cette nouvelle version comprend le lancement de l'appli LD de l'OMD. Cette appli interactive, basée sur le web, permet aux membres de visualiser, de rechercher et de comparer facilement les éléments de données du MD sans avoir à se rendre sur plusieurs sites. Les utilisateurs pourront se référer aux dossiers d'information nationaux des autres membres pour le mappage de leurs données, et le processus de mise à jour sera plus aisé grâce à l'automatisation et au stockage du formulaire de demande de mise à jour des données. L'appli contient également tous les documents d'orientation technique nécessaires, y compris les documents conventionnels en téléchargement, et donne aux membres toutes les informations dont ils ont besoin en un seul endroit.

#### Travaux conjoints CCFICS - OMD sur l'harmonisation des données

11. Pour ce qui est des travaux conjoints du CCFICS et de l'OMD, lors de la 61<sup>e</sup> réunion de l'équipe de projets sur les modèles de données de l'OMD, tenue en septembre 2021, le président du groupe de travail électronique (GTE) du CCFICS a fait le point sur l'évolution des travaux du CCFICS concernant l'utilisation dématérialisée des certificats électroniques dans le commerce international des denrées alimentaires. Il a souligné que les orientations sur ce sujet comprenaient un modèle de données de référence du CODEX pour le certificat générique officiel du CODEX, qui pourrait servir de référence pour un mappage complémentaire du dossier d'informations dérivées (DIS) et du MD de l'OMD.

12. Lors de la 63<sup>e</sup> réunion de l'équipe de projets, tenue en mai 2022, le secrétariat de l'OMD a souligné l'opportunité d'initier une coopération officielle avec le CODEX, pour que les travaux sur la normalisation et la numérisation des certificats puissent être menés ensemble par des experts des douanes et du CODEX. L'équipe de projets est convenue d'inclure dans son programme de travail une activité de mise à jour du DID du CODEX relatif à la certification en matière de sécurité sanitaire des aliments, conformément aux directives du CODEX sur les principes et lignes directrices applicables aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires.

13. Le DID du CODEX a été examiné à l'occasion de la 65<sup>e</sup> réunion de l'équipe de projets; et ce travail a compris un examen de la structure des données du modèle générique du CODEX élaborée par le CCFICS. Cet exercice a été réalisé en intersession, en coopération avec des experts en matière de sécurité sanitaire des aliments du CODEX. Le projet de mise à jour du DID du Codex comprend son mappage et une comparaison du modèle générique de données du Codex et du Dossier d'Information de Base (Base

Information Package, BIP) du MD de l'OMD pour les licences, permis, certificats et autres ("other") (LPCO). Le projet de mappage est terminé, de sorte que le travail de validation supplémentaire sur chaque élément mappé devrait intervenir lors de la 66e réunion de la DMPT en mai 2023.

14. En conclusion, les initiatives de l'OMD relatives aux procédures dématérialisées, à l'interopérabilité et à la facilitation d'un commerce sûr et légitime grâce à l'élaboration du modèle de données OMD DID CODEX servent à renforcer à la fois la performance et l'efficacité des processus douaniers. En optant pour ces initiatives et ces normes, le CCFICS peut améliorer la sécurité sanitaire et la qualité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire tout en facilitant les procédures douanières grâce à l'harmonisation de l'échange de données.

#### Recueil de guichet unique de l'OMD<sup>1</sup>

15. L'OMD a créé un recueil intitulé 'construire un environnement de guichet unique' qui fournit des orientations complètes sur cette question. La recommandation CEFAC-ONU 33 sur le guichet unique a été prise en compte lors de l'élaboration du recueil. Il comprend entre autres des orientations sur l'harmonisation des données qui recommandent de se servir du Modèle de données douanières de l'OMD à la base pour entreprendre le travail d'harmonisation des données et construire les éléments de base pour l'élaboration d'un environnement à guichet unique.

16. L'OMD estime que le Codex est un de ses importants partenaires stratégiques et elle désire aligner ses outils sur le traitement dématérialisé sur les initiatives du Codex, en vue d'harmoniser les approches et faciliter la collaboration, la coordination et l'interopérabilité sans anicroche de l'OMD avec les membres du Codex et de parvenir à une gestion transfrontalière plus efficace.

---

<sup>1</sup> <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/single-window-guidelines.aspx>

## C. ACTIVITÉS PERTINENTES DU COMITE SPS DE L'OMC ET DU STDF<sup>2</sup>

Le présent rapport à la 26e session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) résume certaines des activités récentes du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (le "Comité SPS"). Il se concentre sur les travaux du groupe de travail du comité SPS de l'OMC sur les procédures d'homologation (groupe de travail sur les procédures d'homologation) et sur les préoccupations commerciales spécifiques (PCS) récemment discutées au sein du comité SPS. Il comprend également des informations sur les travaux pertinents du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).

### 1 TRAVAUX PERTINENTS DU COMITÉ SPS

#### 1.1 Groupe de travail sur les procédures d'homologation

1.1. En novembre 2019, le Comité SPS a consacré une session thématique aux procédures d'homologation<sup>3</sup>, dans le prolongement d'un précédent atelier sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation organisé en juillet 2018.<sup>4</sup> À l'issue de la session thématique, les Membres ont recommandé au Comité de créer un groupe de travail ouvert à la participation de tous les membres et observateurs chargé de poursuivre l'examen du thème des procédures d'homologation.<sup>5</sup>

1.2. Le groupe de travail sur les procédures d'homologation a commencé ses travaux en novembre 2020. Le Canada et le Paraguay en assument le rôle de co-responsables<sup>6</sup>. Le groupe devrait les achever ses travaux en mars 2023. Ce groupe compte vingt-cinq membres, à savoir, Argentine, Belize, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Union européenne, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Paraguay, Pérou, Philippines, Fédération de Russie, Singapour, Afrique du Sud, Suisse, Taipei Chine, Ukraine, Royaume Uni, États-Unis d'Amérique et Uruguay. L'OCDE y a également participé.<sup>7</sup>

1.3. Le groupe de travail sur les procédures d'homologation s'est concentré sur les points suivants (i) parvenir à une compréhension commune des procédures d'homologation; (ii) examiner les outils disponibles et les meilleures pratiques pour améliorer la mise en œuvre des obligations imposées au titre de l'accord SPS dans la mesure où elles s'appliquent aux procédures d'homologation et compiler un ensemble d'outils et de ressources facilement accessibles; (iii) identifier les principaux défis liés aux procédures d'homologation qui ont une incidence sur le commerce international et que le Comité SPS devrait s'efforcer de relever, tels que ceux qui concernent les délais et les retards injustifiés, la transparence, la communication et l'échange d'informations, la justification et la discrimination, ainsi que le manque d'harmonisation aux normes internationales ; et (iv) identifier les principes des procédures d'homologation qui facilitent le commerce international tout en respectant le niveau approprié de protection sanitaire ou phytosanitaire du membre importateur, ainsi que le rôle du Comité SPS dans la mise en évidence de ces principes.

1.4. Le 1er mars 2023, le groupe de travail sur les procédures d'homologation a diffusé un résumé complet sur ses travaux<sup>8</sup> ainsi qu'un recueil d'outils et de ressources disponibles, énumérant les instruments existants pour améliorer la mise en œuvre de l'accord SPS.<sup>9</sup> Il a également diffusé les recommandations suivantes pour aider le Comité SPS à fournir des orientations cohérentes aux membres :

- a. Le Comité SPS devrait veiller à la mise à jour régulière du Recueil d'outils et de ressources disponibles figurant dans le document G/SPS/GEN/2098, avec l'aide du Secrétariat;
- b. Les membres devraient envisager d'utiliser les mécanismes du Comité SPS pour faciliter les discussions sur les procédures d'homologation et étudier la nécessité d'orientations ou d'outils supplémentaires ;
- c. Les membres sont invités à poursuivre la mise en œuvre de l'annexe C de l'Accord SPS;

---

<sup>2</sup> Le présent rapport a été préparé sous la responsabilité du Secrétariat de l'OMC et ne saurait préjuger des positions des membres de l'OMC ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC. Il en est de même pour le passage sur le STDF.

<sup>3</sup> Les présentations données pendant la session thématique sont disponibles sur [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop05112019\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop05112019_e.htm)

<sup>4</sup> Les présentations données pendant l'atelier sont disponibles sur [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop910718\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop910718_e.htm).

<sup>5</sup> G/SPS/64, par. 3,12.

<sup>6</sup> Le groupe de travail sur les procédures d'homologation a travaillé sur la base des orientations proposées par le Canada (G/SPS/W/328/Rev.1), mises à jour par la suite par le Canada et le Paraguay (G/SPS/W/328/Rev.1/Add.1).

<sup>7</sup> Le groupe de travail sur les procédures d'homologation et les membres ont collaboré en liaison avec l'OCDE pour les travaux sur les procédures d'homologation. L'OCDE a publié le rapport en février 2023 et prévoit d'organiser une réunion sur ce sujet le 22 mars 2023, en marge des réunions du Comité SPS (G/SPS/GEN/2105).

<sup>8</sup> G/SPS/GEN/2097.

<sup>9</sup> G/SPS/GEN/2098.

- d. L'importance des principes clés de l'Accord SPS est rappelée aux membres, y compris ceux qui sont énoncés à l'annexe C. Dans le contexte du principe de transparence, les membres sont en particulier encouragés à: (i) mettre les renseignements à disposition sur les sites Web; (ii) mettre en jour les coordonnées de contact sur la plate-forme ePing SPS&TBT; (iii) notifier toutes les nouvelles procédures d'homologation ou les modifications de celles-ci qui sont susceptibles d'avoir un effet important sur le commerce; (iv) fournir des informations dès le début d'un processus d'homologation; (v) assurer une communication ouverte et continue; et (vi) utiliser des outils internationaux pour l'échange électronique de certificats;
- e. Les membres sont invités à coopérer en matière de réglementation afin d'optimiser leurs capacités et leurs ressources, faciliter les procédures d'homologation et résoudre les problèmes d'homologation asynchrones ; et
- f. Les membres sont invités à appliquer des procédures d'homologation faisant appel aux technologies et pratiques modernes, telles que les audits à distance, et à collaborer avec les organisations internationales compétentes dans ce domaine.<sup>10</sup>

1.5. L'ensemble des outils et ressources disponibles ainsi que ces recommandations ont été présentés pour approbation éventuelle par le Comité SPS lors de sa réunion du 22 au 24 mars 2023.

## 1.2 Préoccupations commerciales spécifiques

1.6. Le Comité SPS consacre une grande partie de chaque réunion ordinaire à l'examen des préoccupations commerciales spécifiques (PCS). Tout membre de l'OMC peut soulever une PCS portant sur les exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments, de santé végétale ou animale imposées par un autre membre de l'OMC. Les problèmes soulevés dans ce contexte sont généralement le fait de la notification d'une nouvelle mesure ou d'une modification d'une mesure existante, ou se fondent sur l'expérience des exportateurs. Il est fréquent que d'autres pays partagent les mêmes préoccupations. Les réunions du comité SPS sont généralement l'occasion pour les membres de s'engager à échanger des informations et à tenir des consultations bilatérales afin de résoudre les problèmes identifiés.

1.7. Le secrétariat de l'OMC établit chaque année un résumé des PCS soulevées lors des réunions du comité SPS.<sup>11</sup> Au total, les membres ont soulevé 558 PCS depuis la création de l'OMC en 1995 (mise à jour en mars 2023). Dans l'ensemble, 188 (33%) des PCS soulevées concernaient principalement la sécurité sanitaire des aliments, un grand nombre d'entre elles portant également sur les procédures de contrôle, d'inspection ou d'homologation.<sup>12</sup>

1.8. En 2022, plusieurs nouvelles PCS intéressant le Codex concernaient les limites maximales de résidus (LMR) ou les tolérances à l'importation pour les produits phytopharmaceutiques. D'autres nouvelles PCS pertinentes concernaient la contamination aux métaux lourds (arsenic dans la levure), les LMR pour la nicotine dans le thé, les exigences en matière de certificats sanitaires, les exigences en matière d'enregistrement des usines de fabrication étrangères, la fréquence d'échantillonnage pour les résidus d'antibiotiques et les contrôles de la radioactivité des produits alimentaires importés. Treize sujets qui avaient été soulevés les années précédentes et qui traitaient principalement de la sécurité sanitaire des aliments ont à nouveau été abordés en 2022. Nombre d'entre eux concernaient les LMR pour les pesticides et les contaminants et certains concernaient explicitement les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation.

## 2 TRAVAUX PERTINENTS DU STDF

2.1. Le STDF a réalisé des études qui révèlent que la mise en œuvre des mesures SPS peut parfois augmenter inutilement le coût et la durée des transactions commerciales. Les coûts des procédures SPS peuvent par exemple découler d'un plus grand nombre de contrôles que nécessaire, d'exigences documentaires qui se chevauchent, d'inspections multiples ou de temps d'attente plus longs que nécessaire. Il est important de remédier à ces coûts afin de faire baisser les charges commerciales du secteur privé et de s'assurer que les ressources publiques sont utilisées de manière optimale.<sup>13</sup> Le STDF a également mené des travaux sur la certification SPS électronique (eCert), et notamment des projets novateurs sur la certification phytosanitaire électronique (ePhyto) et la certification vétérinaire électronique (eVet).<sup>14</sup>

2.2. En 2022, le STDF a publié un guide destiné à aider les responsables de la réglementation SPS des pays en développement à recourir aux bonnes pratiques réglementaires (BPR) pour améliorer les mesures SPS et

<sup>10</sup> G/SPS/GEN/2099.

<sup>11</sup> La plus récente version de ce résumé se trouve dans le document G/SPS/GEN/204/Rev.23.

<sup>12</sup> Les informations sur les PCS peuvent être facilement récupérées sur la plateforme ePing SPS&TBT ou dans la base de données de l'OMC sur les préoccupations commerciales.

<sup>13</sup> Voir : <https://standardsfacility.org/facilitating-safe-trade>.

<sup>14</sup> Voir : <https://standardsfacility.org/SPS-eCert>.

contribuer à la sécurité des échanges commerciaux. Le guide propose un manuel pour naviguer et utiliser les BPR lors de la conception, de l'élaboration et de l'examen des mesures SPS. Il peut également être utilisé pour aider à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités au niveau national ou régional, avec le soutien du STDF ou d'autres partenaires. Le guide est disponible en anglais, français, russe et espagnol.<sup>15</sup>

2.3. Trois projets du STDF, respectivement au Mali et au Sénégal<sup>16</sup>, au Rwanda et en Ouganda<sup>17</sup>, et au Belize et au Honduras<sup>18</sup>, mettent à l'essai l'utilisation d'un programme volontaire d'assurance par des tiers (APTv) pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments, sur la base des *Principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation de programmes volontaires d'assurance par des tiers* (APTv) (CXG 93-2021). L'un de ces projets est mis en œuvre par l'ONUDI, qui a également établi une plateforme de partenariat APTv pour mobiliser le savoir-faire et les ressources dans le cadre de tous ces projets. Il est fait référence au document de travail préparé par l'ONUDI pour cette réunion.

2.4. Le STDF a également accordé un financement initial à un petit projet visant à identifier les pratiques appliquées actuellement par les organismes de réglementation pour réaliser les inspections à distance d'exploitants de l'industrie alimentaire. Ces travaux sont également réalisés par l'ONUDI, qui collabore avec les autorités de réglementation participant activement au CCFICS. Cette petite subvention permettra également d'identifier un ou plusieurs pays témoins où les meilleures pratiques en matière d'application des pratiques d'inspection à distance pourraient être introduites ou améliorées, éventuellement en vue d'un financement par le STDF.<sup>19</sup> Il est une nouvelle fois fait référence au document de travail de l'ONUDI pour cette réunion.

2.5. Finalement, en octobre 2022, le STDF, a organisé le Forum de Vienne sur la sécurité sanitaire des aliments, en collaboration avec l'ONUDI. Il a été l'occasion pour les parties prenantes de la sécurité sanitaire des aliments des secteurs public et privé et du monde universitaire d'échanger leurs expériences sur la transformation numérique des pratiques de sécurité sanitaire des aliments.<sup>20</sup>

---

<sup>15</sup> Voir : <https://standardsfacility.org/good-regulatory-practice>.

<sup>16</sup> Voir : <https://standardsfacility.org/PG-665>.

<sup>17</sup> Voir : <https://standardsfacility.org/PG-842>.

<sup>18</sup> Voir : <https://standardsfacility.org/PG-682>.

<sup>19</sup> Voir : <https://standardsfacility.org/PPG-782>.

<sup>20</sup> Pour voir le programme, les noms des orateurs et les présentations: <https://standardsfacility.org/vienna-food-safety-forum-2022>.